Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

OBJET :

Route barrée
Stationnement interdit

Rue Gaston Paris

N° A042-2024

Nous, Maire de la Commune d'**Avenay Val d'Or**

Vu la loi du 05 Avril 1884, art.

Vu l'article L 131-3 du Code des Communes,

Vu les articles 96 à 98 du Code Municipal,

Considérant que des travaux de reprise de branchements AEP en plomb Rue Gaston Paris, réalisés par la société BTP Amenag'ment occuperons la voie

ARRETE

Article premier : **La rue Gaston Paris sera barrée et le stationnement interdit, du 02/04/2024 au 05/04/2024.**

Article deux : Pendant la durée de ces interdictions, des panneaux les matérialisant seront installés par la société BTP Amenag'ment.

Article trois : La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Avenay Val d'Or le 12 mars 2024

Le Maire,
Ph. MAUSSIRE